



MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE

(Communes fusionnées)

COMPTE RENDU DU **CONSEIL MUNICIPAL DE** **MONT-ARANCE-** **GOUZE-LENDRESSE**

SÉANCE DU 20 décembre **2018**

Le vingt décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS, ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et HILLOOU.

Pouvoirs : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Mme POLHER a donné pouvoir à M. LETARGUA

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, avait prévu le transfert automatique des compétences eau potable et assainissement des communes aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes a désormais prévu une possible opposition à ce transfert obligatoire en 2020. Il s'agit en l'occurrence de la possibilité de repousser le transfert de ces compétences au 1er janvier 2026 au plus tard, par l'expression d'une minorité de blocage obtenue avec le vote de 25 % au moins des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population.

Considérant que notre commune de Mont n'a pas intérêt à ce que ce transfert soit effectué au 1er janvier 2020 au vu des investissements réalisés (travaux sur le réseau assainissement 2016 2017 et réalisation du schéma directeur) et programmés sur notre territoire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide DE S'OPPOSER au transfert automatique des compétences communales eau potable et assainissement à la communauté de communes de Lacq-Orthez au 1er janvier 2020.

Les élus évoquent une réflexion à mener sur la mise en place d'une redevance ou taxe assainissement.

Echange de terrain M. et Mme CUYEU Eugène et la Commune de Mont

Le Conseil Municipal a l'unanimité demande à sursoir à cette proposition de délibération.

Convention d'adhésion aux missions facultatives de la direction santé et conditions de travail du CDG des Pyrénées Atlantiques

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Adhésion à la prestation Archives du Pôle Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

Trois types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3).

Le Centre de Gestion ayant modifié le contenu de la Convention d'adhésion, il convient de délibérer à nouveau pour adhérer aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation, L'organe délibérant,

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 à la prestation Archives du Pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

AUTORISE le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

Lotissement Vallée de la Geoule : Convention de servitudes de passage de canalisation en Gaz Naturel

Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du lotissement vallée de la Geoule à Mont, la commune a fait le choix de raccorder le lotissement au réseau de gaz naturel.

La société GRDF sollicite la commune pour obtenir une servitude de passage pour les canalisations sur les parcelles BA 11 et BA 12 du futur lotissement.

Considérant que notre commune de Mont a fait le choix de raccorder le lotissement au gaz, pour laisser libre choix de raccordement que cette servitude est obligatoire pour la desserte,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de signer la convention de servitude de passage de la canalisation de GRDF sur les parcelles BA 11 et BA 12.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT 03 2018 COMMUNE DE MONT

Le Maire explique que le projet d'aménagement de la montée de Mont qui a déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire doit faire l'objet d'une imputation comptable (opérations financières) pour compte de tiers, la présente décision a pour objet la modification comptable.

La décision modificative enregistre aussi les dépenses liées à la restructuration du site internet, les crédits sont ponctionnés sur des lignes budgétaires non affectées et non utilisées.

INVESTISSEMENT

Dépenses	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
20 : Immobilisations incorporelles	3 400,00
21 : Immobilisations corporelles	-3 400.00
45 : Total des opérations d'équipement pour le compte de tiers Opération 80	1 115 517.60
Total dépenses :	1 115 517,60

Recettes	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
45 : Total des opérations d'équipement pour le compte de tiers Opération 80	1 115 517,60
Total recettes :	1 115 517,60

Oui l'exposé du Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE la présente décision modificative.

OBJET :PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES BRANCHEMENTS AUX RESEAUX DE GAZ, EAU, ASSAINISSEMENT, TELEPHONE, ELECTRICITE AVENANT A LA DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les précédentes délibérations sur ce sujet en date des 21 février 2002, 10 avril 2008 et du 30 mai 2014.

Il propose à l'assemblée d'adapter la prise en charge des branchements aux réseaux et notamment son

alinéa 3 « que la prise en charge n'est réalisée que sur les branchements relatifs à la construction d'une habitation nouvelle mais aussi à la réhabilitation ou au changement de destination (créant une habitation) d'une propriété ancienne non équipée.

Il propose d'ajouter que la prise en charge pourra aussi être réalisée pour les branchements relatifs à toute construction soumise à une autorisation d'urbanisme sous réserve que cette dernière soit validée.

Le Maire précise que toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de compléter l'alinéa 3 de la précédente délibération comme suit : « la prise en charge pourra être réalisée pour les branchements relatifs à toute construction soumis à l'approbation d'une autorisation d'urbanisme sous réserve que cette dernière soit validée ».

Questions diverses :

Gestion du patrimoine forestier par l'Office National des Forêts

Mr Camdessus et Mr le Maire ont rencontré l'Office National des Forêts pour une proposition des 66 hectares et du parc du château de Lestapis (surface du parc 13 ha).

Cette gestion permettrait de valoriser le patrimoine forestier, de mettre en valeur le parc du château, d'avoir des coupes raisonnées sur la commune, une étude pourra être faite notamment sur la mise en place de chaudière bois ou pellets

Mr Pedelaborde Lacoste demande à ce que soit vérifiée la nécessité de mise en concurrence.

Vestiaires Arance :

Les élus examinent le chiffrage proposé pour la réhabilitation des vestiaires et la création d'un parking. Ils s'interrogent sur le devenir de cet équipement et son utilisation au vu des échos de la future fusion de l'USCG avec l'ES pyrénéennes.

Ils décident de suspendre le projet au vu des incertitudes d'utilisation de l'installation (terrain utilisé 7 fois depuis la rentrée de septembre)

Aménagement de la montée de Mont :

Une rencontre a eu lieu avec Territori, bureau d'études en charge du dossier le 18/12. Ce dernier doit envoyer le dossier de consultation des entreprises pour valider le projet final avant consultation.

Marché de Noël – Finales du tournoi de trinquet :

Le Conseil Municipal félicite de l'investissement des associations de la commune dans ces animations et se réjouit de leur succès .

Fin de la séance à 19h30

La secrétaire

Véronique ETCHART